





Conservation communautaire en Suisse, consortium APAC, Genève, 24 novembre 2017





Que signifie gestion communautaire en Suisse?

Regard sur l'articulation entre

- développement local et protection de la nature
- processus top down et bottum up











Plan de la présentation

- 1. Une vallée de montagne, territoire et population
- 2. Regard sur des dynamiques non coordonnées:

Le développement local

La protection de la nature

3. Une vision intégrée: le parc naturel régional







Préalpes calcaires, 180 km² entre 800 et 2'500 m d'altitude

Paysage empreint de 1000 ans d'occupation paysanne

Civilisation de la vache et du fromage, autour de la valorisation des alpages et des forêts







4'800 habitants

Depuis 1900: économie basée sur l'agriculture, le tourisme et les services (pas d'activité industrielle)



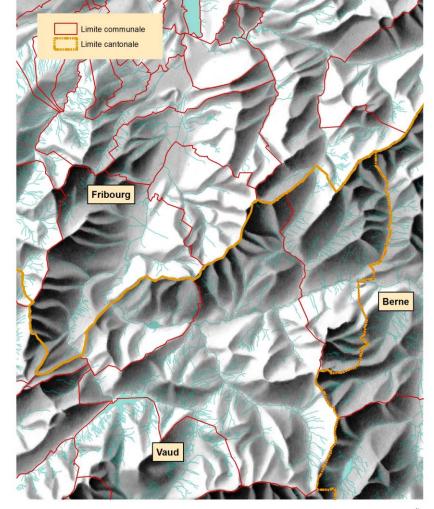




Une portion vaudoise de la vallée de la Sarine entre les cantons de Berne (Gstaad) et Fribourg (Gruyère)

500 ans Comté de Gruyère 250 ans baillage bernois 220 ans (district) vaudois

La commune, collectivité démocratique, unité de base de l'organisation du territoire : 3 communes; Rougemont, Château-d'Oex, Rossinière

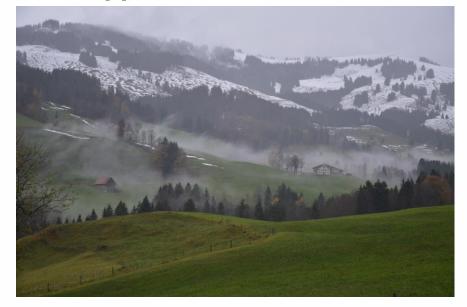


0 1.75 3.5 7





1930 – 1975: le cercle vicieux du maldéveloppement







1975 : politique suisse de développement régional

Politique fédérale incitative pour les régions de montagne :

Aide publique à des projets régionaux, si

- Territoire pertinent (bassin économique)
- Diagnostic et stratégie de développement
- Organisation régionale





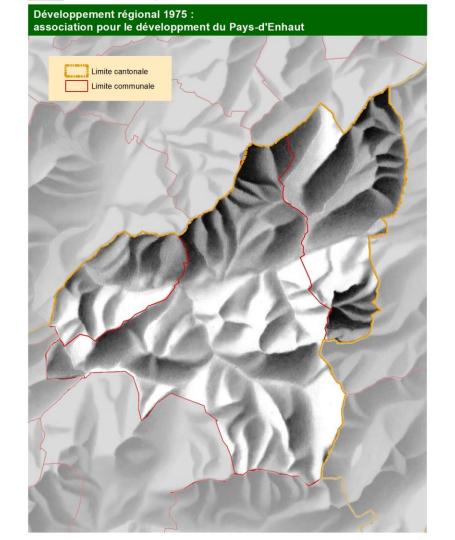


1975 : organisation régionale de développement

Des acteurs locaux visionnaires: Regrouper les forces vives du territoire 3 communes, organisations, individus, entreprises

Développement endogène et participatif

Les ressources naturelles sont intégrées pour leur fonction économique et sociale, cadre de vie







2000 : bilan développement régional

- ✓ Population
- ✓ Organisation régionale reconnue (légitimité et compétence)
- ✓ Identité et motivation régionales
- ✓ Produits régionaux issus de l'agriculture (L'Etivaz AOP)
- ✓ Savoir faire de la filière bois
- ✓ Infrastructures et services publics
- Préservation du paysage
- **×** Tourisme?
- ➤ Durabilité écologique, biodiversité ?

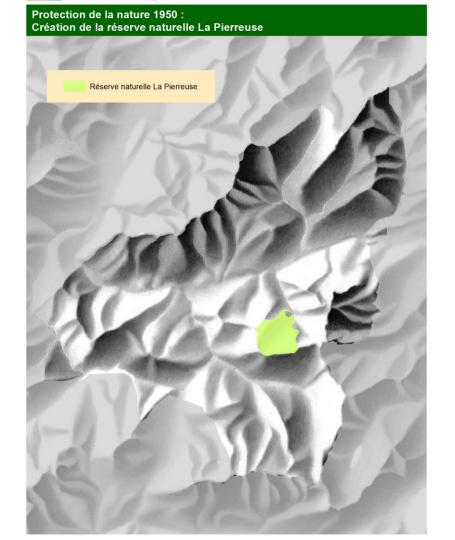




Protection de la nature 1945 – 1960 : les pionniers

Création de la réserve naturelle de la Pierreuse E.M. Sandoz (commune, Pro Natura, canton)

- © Au niveau national : un exemple
- Au niveau local : une controverse protection contre agriculture



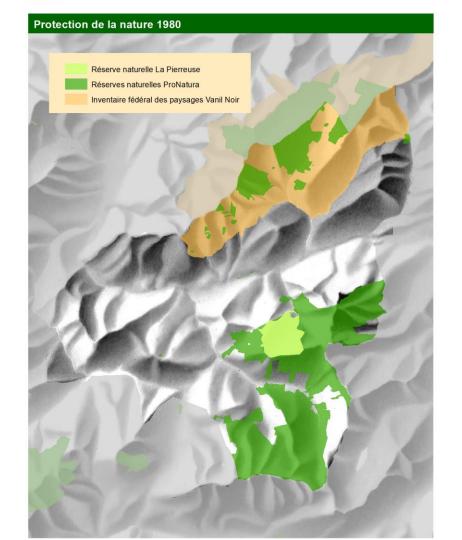




Protection de la nature 1960 – 1980 :

Extension des réserves naturelles de Pro Natura par la maîtrise foncière

Premières zones de protection du paysage, de la faune et de la nature par l'Etat (CH et canton)

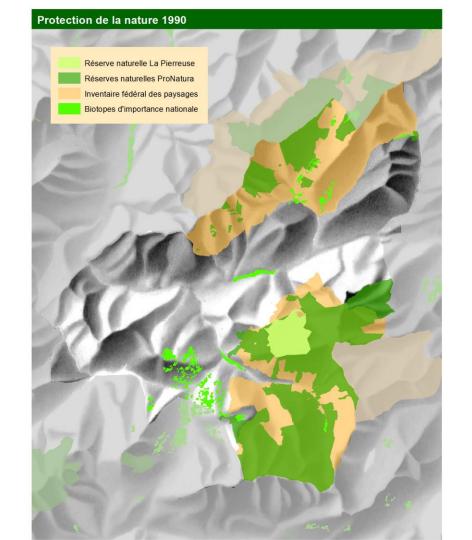






Protection de la nature 1980 – 1990 :

Extension des zones de protection du paysage, de la faune et de la nature par l'Etat (CH et canton) Inventaires des biotopes d'importance nationale

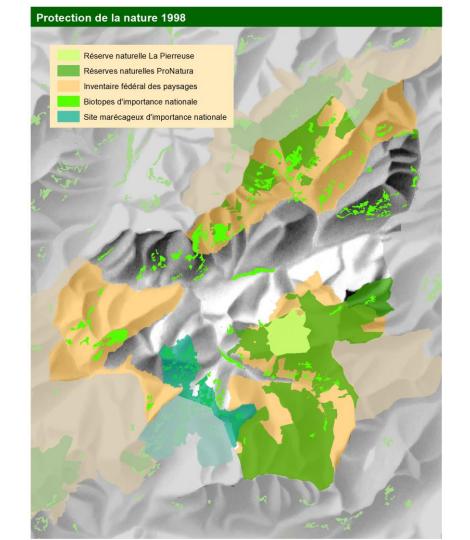






Protection de la nature 1990 - 2000 :

Extension des zones de protection du paysage, de la faune et de la nature par l'Etat (CH et canton) Inventaires des biotopes d'importance nationale Site marécageux d'importance nationale







2000: bilan protection de la nature

- © Protection du paysage
- © Réserves naturelles
- © Protection des biotopes
- © © Conservation de la biodiversité
- Berte de la maîtrise foncière
- © Communes pas impliquées
- O Incompréhensions et résistances contre des mesures «imposées d'en haut» et les «écolos»





1998 – 2006 : changement de paradigme: protection de la nature <u>ET</u> développement régional

Les pionniers locaux : Man and Biosphere – «label nature» projet de réserve de biosphère Pays-d'Enhaut (organisme régional, office du tourisme, Pro natura)

La préparation d'un cadre légal pour les parcs naturel au niveau national (Pro Natura, régions de montagne, OFEV)







2008: Ordonnance fédérale sur les parcs naturels

Les missions d'un parc naturel régional :

- > La qualité de la nature et du paysage
- Le renforcement des activités économiques axées sur le développement durable,
- > La sensibilisation et éducation à l'environnement











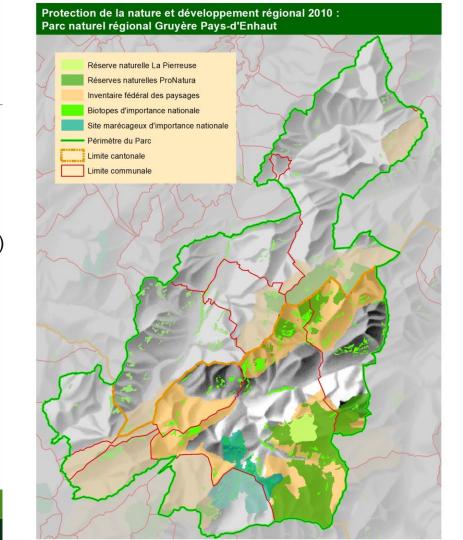
Le parc naturel régional comme articulation entre développement endogène et protection de la nature





2006-2012: création du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut

Un engagement des communes Une charte (diagnostic, stratégie à 10 ans, organisation) définie avec les acteurs locaux Des relations contractuelles







Redonner confiance, miser sur la responsabilité du territoire 1. La légitimité

Respecter les légitimités du territoire :

- Contrat de parc ratifié par les communes (processus démocratique)
- Droits de propriétés
- Compétences réglementaires des collectivités (cantons, communes)
- Coopération avec les organisations et services sectoriels du territoire (tourisme, agriculture, forêts)
- Le Parc comme structure d'animation et d'appui, respect du principe de subsidiarité
- > Transparence de l'organisation
- > Communication











Redonner confiance, miser sur la responsabilité du territoire 2. La capacité

Renforcer les capacités locales

- L'équipe pluridisciplinaire de la coordination du Parc (géographe, biologistes, agronome, tourisme, communication, SIG,...)
- L'apport de financements (CH, cantons, fondations)
- L'apport d'expertise et de connaissance aux acteurs locaux
- Le travail avec les écoles
- La mise en réseau











Redonner confiance, miser sur la responsabilité du territoire 3. La volonté

Accompagner et stimuler les volontés locales

- > Donner l'exemple
- Mettre en œuvre les projets (plan de gestion)
- > Ecouter, observer, respecter les acteurs
- Valoriser les réalisations (aussi celles des autres!)
- > Travail avec les communes
- Coopération avec les organisations professionnelles
- Soutien aux initiatives locales (avec un cadre qui garantit l'égalité de traitement)
- > Promouvoir l'échange et la mise en réseau
- > Réunir, mobiliser, créer du lien social













On protège ce que l'on aime et on aime ce qu'on connaît Un parc à vivre, un parc à partager







